

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
DE LA COMMUNE DE CHATEAU-L'ABBAYE
EN PARTENARIAT AVEC LA CAF DE
VALENCIENNES, LA MSA ET LE DEPARTEMENT DU NORD**

L'Accueil de Loisirs d'Eté se déroulera du

Lundi 11 juillet au vendredi 29 juillet 2022 de 9 h à 17 h

Les enfants scolarisés, de 2 à 17 ans, seront accueillis à l'école Jean de la Fontaine par une équipe d'animateurs dynamiques et diplômés B.A.F.A.

Une garderie fonctionnera de 8 h à 9 h et de 17 h à 18 h.

**Les inscriptions s'effectueront du 02 au 13 mai 2022
uniquement de la manière suivante :**

- Lors des heures d'accueil de la mairie
- Par retour de la fiche d'inscription et justificatifs à l'adresse mail réservée à cet effet serviceschateaulabbaye@orange.fr

Pour Rappel : Aucune annulation ne sera prise en compte après la date limite des inscriptions pour le bon déroulement de l'accueil. Concernant les jours de sorties ; les réservations étant faites à l'avance il ne sera pas possible d'ajouter votre enfant ce jour là.

Veillez vous munir : de l'avis d'imposition du foyer, l'attestation de sécurité sociale, la mutuelle, la fiche sanitaire, le carnet de vaccinations, l'assurance responsabilité civile, la carte d'identité et l'autorisation de sortie du territoire.

Il est précisé qu'aucune inscription ne sera prise en considération sans le dossier complet.

Date limite des inscriptions : le vendredi 13 mai 2022

Monsieur ou Madame
 Domicilié(e) Rue.....
 N° téléphone
 N°CAF.....
 N° Sécurité sociale.....

Inscrit son ou ses enfant(s).

1° NOM/PRENOM.....date de naissance.....
 2° NOM/PRENOM.....date de naissance.....
 3° NOM/PRENOM.....date de naissance.....
 4° NOM/PRENOM.....date de naissance.....

A l'ALSH de CHATEAU-L'ABBAYE du 11 juillet au 29 juillet 2022 pour la période d'accueil de 9 h à 17 h et s'engage à acquitter auprès de la trésorerie de SAINT AMAND LES EAUX la participation familiale qui sera calculée par enfant, suivant le tarif communiqué avec la présente circulaire.

Les justificatifs non fournis entraînent l'application du tarif le plus élevé : QF > 610

SITUATION 1 : Enfant habitant la commune			
QUOTIENT FAMILIAL	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS et plus
QF > 610	6.55	5.90	5.30
534 < QF > 610	5.90	5.30	4.60
457 < QF > 534	5.30	4.60	3.95
310 < QF > 457	4.60	3.95	3.35
Minima sociaux	3.95	3.35	2.70
SITUATION 2 : L'enfant inscrit à l'école communale et résidant à l'extérieur de la commune pour l'enfant gardé par une assistante maternelle habitant la commune à l'accueil permanent et non permanent ou pour l'enfant dont les grands-parents habitent la commune.			
QUOTIENT FAMILIAL	PAR JOUR ET PAR ENFANT		
QF > 610	8 euros		
310 < QF > 610	7.5 euros		
QF < 310	7 euros		
SITUATION 3 : enfant extérieur à la commune (hors situation 2)			
QUOTIENT FAMILIAL	PAR JOUR ET PAR ENFANT		
QF > 610	14 euros		
310 < QF > 610	13 euros		
QF < 310	12 euros		

Quotient familial = Montant brut des revenus de l'année 2020 (avis d'imposition 2021)

12

= Nombre de parts fiscales

ATTENTION : LES PIÈCES DU DOSSIER DOIVENT ÊTRE RENDUES IMPÉRATIVEMENT POUR LA PÉRIODE 2021/2022 (SEPTEMBRE 2021-AOÛT 2022)